

## L'heuristique

Thomas Charland, o.p.

Volume 1, numéro 3, décembre 1947

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801383ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801383ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charland, T. (1947). L'heuristique. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1(3), 323–330. <https://doi.org/10.7202/801383ar>

## L'HEURISTIQUE

L'histoire ne s'écrit qu'avec des documents. C'est seulement en scrutant minutieusement les traces qu'ils y ont laissées que l'historien peut arriver à connaître les faits passés et tenter d'en reconstituer la trame. Il lui faut donc tout d'abord retrouver ces traces. Et il importe souverainement qu'il les retrouve toutes. Il y doit tendre pour diminuer le risque déjà très grand—car il est accidentel qu'un fait ait laissé plus ou moins de traces et que ces traces aient été conservées—de donner une image du passé faussée par l'absence d'un ou de plusieurs composants. Chacune des traces qui subsistent peut, en effet, ne refléter qu'une part ou qu'un aspect de la réalité. De plus, à l'aide de plusieurs traces relatives à un même fait, surtout quand elles sont indépendantes les unes des autres, il est possible d'atteindre un certain degré d'évidence dans l'établissement de ce fait.

Le véritable historien travaille sur les documents eux-mêmes. Les bibliothèques regorgent de livres d'histoire écrits par des auteurs qui n'ont fait que piller les travaux documentaires patiemment exécutés par d'autres, et qui se sont contentés de parer ces compilations de toutes les grâces du style, quand ils ne sont pas allés jusqu'à suppléer à l'absence ou à la pauvreté des sources par les efforts de leur imagination ou de leur psychologie de romanciers. Il y a eu, au cours des dernières décades surtout, tantôt exploitation de sujets, biographiques notamment, par des écrivains en quête de réputation littéraire, tantôt mobilisation d'écrivains réputés par des éditeurs avides de succès financiers, pour des entreprises historiques collectives qui étaient de pures combinaisons de librairie. Ce sont ces productions qui ont la faveur du grand public. Les historiens authentiques ne seraient-ils pas un peu responsables de cette déviation, pour avoir manqué d'imagination et de psychologie, sinon de tenue littéraire ? Pour être une résurrection, l'histoire doit ramener à la surface des vivants, non des morts.

Dans tous les cas, l'homme du métier n'a pas à tenir compte de cette littérature pseudo-historique, qu'un coup d'œil rapide suffit parfois à lui faire discerner. Il doit même l'écartier impitoyablement : elle peut lui être plus nuisible qu'utile, soit à cause du danger de contamination, soit à cause de la perte de temps qu'entraînerait toute tentative de contrôle. Son temps, il doit le réserver aux recherches bibliographiques qui s'imposent à lui avant et pendant la recherche des sources proprement dites.

\* \* \*

Une enquête bibliographique révélera presque toujours l'existence de quelque travail antérieur. Il est plutôt rare, en effet, qu'un point d'histoire, si minime soit-il, n'ait pas déjà été abordé, ou du moins touché en passant, par quelque érudit. Il est également rare qu'on ne puisse ressaisir ce fait, pour l'éclairer par de nouvelles découvertes documentaires, ou pour l'envisager sous un angle différent. Dans ce cas, la bonne méthode est de prendre d'abord connaissance de la dernière étude en date; rédigée d'après les exigences scientifiques, cette étude a chance d'avoir tenu compte de toutes celles qui l'ont précédée. Que si même elle ne dispense pas d'y recourir, dans le cas, par exemple, où certaines d'entre elles révèlent l'usage de documents aujourd'hui disparus, elle facilite grandement la tâche de les découvrir. On pourra soutenir aussi qu'il soit préférable de reporter la lecture de ces études après celle des documents eux-mêmes, pour se garer contre toute interprétation tendancieuse. L'enquête bibliographique préalable ne s'impose pas moins, ne serait-ce que pour faire éviter d'entreprendre un travail déjà fait et bien fait, ou encore pour se rendre compte si des documents ont été publiés sur le sujet choisi.

Les recherches bibliographiques s'imposent aussi durant tout le cours du travail historique. A tout moment, il faut recourir aux livres, soit pour trouver, soit pour vérifier des renseignements. La moindre étude exige le dépouillement d'un nombre considérable de volumes susceptibles de contenir ces renseignements. Pour être à la fois complètes et rapides, ces recherches doivent être pratiquées avec méthode autant qu'avec ingéniosité. Les trouvailles heureuses ne dispensent pas de dépouiller systématiquement toutes les sources d'information.

Les instruments d'heuristique dont disposent les chercheurs sont les répertoires bibliographiques (ou bibliographies) et les index. Quand

elle est complète, une bibliographie méthodique, c'est-à-dire disposée selon l'ordre logique des matières, est à la littérature d'une science ou d'un sujet déterminé ce qu'un index est à un livre. Elle présente toute faite, ou du moins aide à dresser rapidement la liste de tous les travaux (livres, articles de recueil ou de revue, etc.) qui ont paru sur le sujet qu'on veut étudier. Comme la bibliographie rétrospective ne peut être à jour qu'au moment de sa rédaction, il ne faut jamais oublier de la compléter par la bibliographie courante, qui se trouve dans des bulletins spéciaux ou dans les annexes des revues. Les bibliographies rétrospectives et courantes sont souvent suivies d'un index; mais cet index ne renseigne pas sur tout le contenu des livres et des articles qu'elles relèvent, étant fait uniquement d'après leur titre.

Notre pays est loin d'être convenablement pourvu de répertoires historiques.<sup>1</sup> Il se fait quelque chose, sous le rapport de la bibliographie rétrospective, dans nos écoles de bibliothécaires, et sous le rapport de la bibliographie courante, dans la *Canadian Historical Review*, qui remplace depuis 1920 la *Review of historical Publications relating to Canada*, et dans la revue *Culture*, qui a pris la louable initiative de signaler, en même temps que les travaux, les comptes rendus importants qui en ont été faits. Toutefois les bibliographies méthodiques qui seraient les plus utiles aux chercheurs, sont celles qui font le plus défaut. La *Revue d'Histoire de l'Amérique française* a entrepris, pour sa part, d'aider à combler cette lacune en publiant régulièrement des tranches de bibliographie. Nous en sommes encore à rêver d'un ouvrage analogue au *Répertoire des sources historiques du moyen âge* d'Ulysse Chevalier, qui nous dispenserait de recommencer pour chaque nouvelle entreprise monographique le dépouillement de toute notre littérature historique.

A défaut de répertoire proprement dit, on peut utiliser comme point de départ les indications bibliographiques fournies par les bons ouvrages, ou encore par les articles des encyclopédies spéciales. Il y a de ces ouvrages, comme la collection française « Clio », celle de l'Université de Cambridge, et *Canada and its provinces*, qui constituent de véritables mines sous ce rapport. De livre en livre, on arrive à compléter la bibliographie dont on a besoin.

---

1. Si on en juge par le guide de Mlle Marion V. Higgins, *A bibliography of Canadian bibliographies*. Montreal, McGill Univ., 1930.

Un travailleur entendu connaît des sentiers de raccourci. S'agirait-il, par exemple, de savoir ce qui a été écrit sur la découverte de l'astrolabe perdu par Champlain au cours d'un de ses voyages sur l'Ouataouais ? Au lieu de passer par un guide bibliographique, puis par les divers répertoires qui y sont indiqués, ce travailleur ira droit aux notes d'une édition scientifique des œuvres de Champlain, quitte à les compléter, s'il y a lieu, par la bibliographie courante.

Le chercheur expérimenté est rarement à bout de ressources. Lui faut-il des renseignements introuvables dans un répertoire, il lui suffira d'un point de repère : une date, par exemple. Celle d'une nomination ou celle de la mort pour une personne, et celle d'un anniversaire pour une institution, l'amèneront à fouiller dans les journaux et ailleurs. On comprendra que nous hésitions à consigner des observations de ce genre, tant elles paraîtront banales aux initiés. Ces derniers voudront bien prendre note que ce n'est pas pour eux qu'on nous a demandé et que nous avons accepté d'écrire.

Tout ouvrage d'information devrait être muni d'un index qui le rende pleinement et rapidement utilisable. Cet index, l'on n'exige pas qu'il comporte des mots-types ou mots-souches en vue de tous les usages qui peuvent être faits du contenu de l'ouvrage, ni même qu'il atteigne à la perfection de celui des *Jesuits' Relations* éditées par R.-G. Thwaites, par exemple ; on est en droit d'y trouver au moins les noms propres. Les lacunes de l'ouvrage en seraient moindres, car il est parfois possible de rattacher une matière à un nom de personne ou de lieu. L'absence complète d'index oblige à parcourir un ouvrage en entier, et on ne s'y résigne pas facilement, faute de temps ou faute d'espoir de profit. Aussi Lord Campbell voulait-il proposer au parlement anglais un bill pour priver du privilège des droits d'auteur, et même soumettre à une amende, celui qui publierait un ouvrage sans index.

A supposer qu'on ait eu à sa disposition tous les instruments d'heuristique désirables, on ne devrait pas se flatter d'avoir recueilli toutes les sources possibles d'information. Les recherches bibliographiques n'ont théoriquement pas de limites. Au congrès de la Société canadienne d'Histoire de l'Église catholique tenu en 1934, l'abbé Edward Kelly avait présenté une étude très fouillée sur un aumônier des Royalistes, John McKenna, qu'il faisait arriver au Canada en octobre 1776. Or, à ce même congrès, nous avons cité, dans un travail sur le P. Floquet, S.J., une lettre de ce dernier signalant le séjour à

Montréal, au printemps de 1776, d'un prêtre irlandais royaliste, qui ne pouvait être que ce McKenna. L'abbé Kelly était fort excusable de n'avoir pas connu ce document, où n'apparaissait pas le nom de son personnage, et que nous avons d'ailleurs déniché dans un ouvrage du P. Auguste Carayon, S.J., *Bannissement des Jésuites de la Louisiane*.

Concluons par cette remarque pertinente de Charles-Victor Langlois: « Il va sans dire que les instruments bibliographiques les plus parfaits n'ont jamais conféré à personne l'érudition que procure seule une longue intimité, personnelle et directe, avec les livres. Le cerveau d'un homme qui a beaucoup lu est un répertoire d'une complexité, sinon d'une précision, sans pareille. Rien—aucun index—ne remplace l'expérience bibliographique que les érudits acquièrent en travaillant pendant des années sur des questions spéciales, dont ils jouissent, qu'il n'est pas en leur pouvoir de communiquer et qui meurt avec eux.— Les instruments bibliographiques ne dispensent pas de l'effort, mais ils font gagner du temps. »<sup>2</sup>

\* \* \*

Les documents dont on se sert pour écrire l'histoire se répartissent en trois grandes catégories: 1o les monuments, parmi lesquels se rangent les objets vulgaires aussi bien que les objets d'art; 2o les textes, qui comprennent les écrits diplomatiques, ou actes ayant un caractère officiel, les écrits littéraires, au sens large du mot, et les écrits narratifs; 3o les traditions: récits, chants, coutumes, etc., qui se transmettent de vive voix ou par imitation. Les premiers sont encore en leur lieu ou sont groupés dans les musées. Les seconds sont conservés dans les archives: cassettes, voûtes, édifices spéciaux; ou dans les bibliothèques, section des manuscrits, surtout s'il s'agit d'œuvres datant d'avant l'invention de l'imprimerie. Quant aux traditions, elles sont à recueillir, soit de la bouche de ceux qui les conservent dans leur mémoire, soit de l'observation de ceux qui continuent de les pratiquer.

Un dépôt d'archives renferme généralement des registres et des pièces détachées: minutes de délibérations, correspondances, comptes, titres, plans, rapports, mémoires, etc. Les pièces relatives à une affaire

---

2. Ch.-V. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, §300—2e éd. Paris 1901, 212.

constituent un dossier. Elles peuvent former plusieurs liasses, tout comme une seule liasse peut contenir plusieurs dossiers peu volumineux. Quand les papiers d'un individu ou d'une collectivité sont versés dans un dépôt, à côté des papiers d'autres individus ou d'autres collectivités, ils y constituent ce qu'on appelle proprement un fonds d'archives. On réserve le nom de collection à un ensemble de papiers distraits de divers fonds. Nos archives nationales, à Ottawa, abritent, outre les documents provenant des divers ministères, nombre de fonds d'archives, d'hommes d'État surtout, et nombre de collections, dont elles ont fait l'acquisition par legs ou par achat. Il en est de même des archives provinciales et de celles de plusieurs institutions d'enseignement.

Les archives n'ont pas pour destination première de servir à écrire l'histoire. Si on conserve des papiers, c'est avant tout pour des fins administratives, qu'il s'agisse d'un gouvernement, d'une corporation, ou même d'un individu. Il est bon de s'en souvenir, pour ne pas être dérouté par leur classification. Celle-ci est, normalement, calquée sur les cadres et les fonctions de l'administration. Aussi faut-il, quand il s'agit d'une administration ancienne, en étudier préalablement les rouages, dans les livres qui en traitent. On aura une idée de la composition des archives nationales canadiennes et des archives de la Province de Québec, dans les cours professés par MM. G. Lanctot et P.-G. Roy à la Semaine d'Histoire du Canada qui s'est tenue à Montréal en 1925; et de celle des archives du Saint-Siège, en rapport avec le Canada, dans l'article que vient de faire paraître le R.P. Conrad Morin, O.F.M. dans *Culture* (juin 1946).

Il est encore bon également de se souvenir de la destination des archives, pour procéder avec succès à leur localisation, si elles ont été l'objet de démembrements et de déplacements. C'est ainsi que notre pays, du fait de son état colonial, est privé d'une partie considérable de ses archives. Il a été gouverné successivement par deux métropoles, Paris et Londres, qui se trouvent ainsi à détenir une part importante des papiers relatifs à son administration. De plus, les archives du Canada ont été démembrées à la fin du régime français. En vertu de trois articles (les 43e, 44e, et 45e) de la capitulation de Montréal, les documents officiels concernant l'administration générale sont repassés en France avec les chefs de la colonie, et n'ont été laissés au pays que les documents relatifs à la propriété et aux droits civils des habitants.

Ces derniers documents constituent la principale richesse du bureau des archives de la Province de Québec créé en 1920. Encore s'en faut-il que cet avoir documentaire soit au complet. Les meilleures pièces ont été vendues au libraire d'occasion Dufossé, de Paris. D'autres sont rendues un peu partout sur le continent américain. Le *Rapport concernant les Archives canadiennes pour l'année 1905* contient un inventaire des documents canadiens conservés par la Société historique de Chicago. M. P.-G. Roy estime que quatre-vingt-dix pour cent d'entre eux proviennent des archives de Québec<sup>3</sup>. Par bonheur, les inconvénients d'un pareil état de choses sont en grande partie disparus aujourd'hui. Le bureau des Archives canadiennes, créé à Ottawa en 1872, a fait et fait encore transcrire, et parfois photographier, à Paris et à Londres, et même ailleurs, tous les documents qui intéressent l'histoire du Canada.

De même, pour ce qui est de l'administration ecclésiastique, il importe de savoir que, lorsqu'un diocèse catholique est créé, on transfère au nouvel évêché les documents reçus des paroisses qui y sont rattachées, cependant que les autres documents consignés dans des registres communs, comme la copie des lettres envoyées, les rapports des visites pastorales, etc., restent à l'ancien évêché. Il s'ensuit que, pour faire l'histoire d'une paroisse, il faut parfois consulter les archives de deux ou trois diocèses.

Reconnaissons toutefois que les recherches documentaires sont beaucoup plus faciles pour les historiens d'aujourd'hui que pour leurs devanciers. Ils ont à leur disposition, imprimés ou encore à l'état manuscrit, des catalogues et des inventaires de musées, de bibliothèques et d'archives. Ils ont même des recueils de photos et de textes de documents. Les catalogues de fonds d'archives peuvent servir de guides tout au plus. Ils ne donnent qu'un aperçu du contenu de ces fonds. Beaucoup plus avantageux sont les inventaires, surtout les inventaires analytiques et munis d'index, qui résument le contenu de chaque pièce et contiennent un répertoire des noms propres.

Nos bureaux d'archives gouvernementaux ont fait beaucoup pour inventorier les documents dont ils ont la garde, et même pour en publier le texte, soit dans leurs rapports annuels, qui signalent en même temps leurs nouvelles acquisitions, soit dans des publications à

---

3. Cf. *Semaine d'Histoire du Canada, première session*. Montréal 1926, 190.

part. Il y a encore bien des forêts vierges, comme on dit. Malheureusement les rapports des Archives canadiennes d'Ottawa n'ont d'index que pour certaines séries de documents. Il en résulte que, si l'on a à consulter la collection Haldimand, par exemple, on doit en parcourir attentivement tout l'inventaire, qui couvre plus de deux mille pages. Signalons qu'on travaille depuis déjà longtemps à la préparation d'un index sur fiches de tous les rapports parus, tout comme on fait pour l'ancienne *Gazette* de Québec.

Quant aux institutions et aux personnes privées, on ne saurait s'attendre à ce qu'elles publient, si elles l'ont confectionné, l'inventaire de leurs fonds et de leurs collections. C'est déjà beau qu'elles en permettent l'accès aux chercheurs. Heureuses les institutions qui, comme le Séminaire et l'Archevêché de Québec, ont eu un abbé Amédée Gosselin et un Mgr B.-P. Garneau pour compléter leur inventaire par un index sur fiches !

Du train où vont les choses, il est à prévoir que nos historiens devront longtemps encore consacrer la plus grande partie de leur temps à des recherches personnelles, qui leur seraient épargnées par la confection de bons inventaires et d'index complets.

Thomas CHARLAND, O.P.

*Professeur de paléographie et de bibliographie  
à l'École de bibliothécaires de l'Université  
de Montréal.*

---

Nos « *Études* »—La critique fait le plus bienveillant accueil à *Iroquoisie* de M. Léopaul Desrosiers. Nous ne nous sommes pas trompé sur la valeur de cet ouvrage d'histoire. *Iroquoisie*, dont nous avons parlé dans la *Revue* (livraison de septembre 1947), ouvre, comme l'on sait, la série des « *Études de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française* ». L'Institut s'est engagé à favoriser la publication d'œuvres historiques recommandées par un jury de sa composition. Nous avons débuté avec *Iroquoisie*. Nous continuerons avec l'édition française de *Life and Voyages of Louis Jolliet* par le Père Jean Delanglez, s.j. Ce deuxième volume de nos « *Études* » paraîtra en mars prochain. La traduction en a été confiée à M. Jean-Pierre Houle, professeur d'histoire à l'Université de Montréal. Nous n'insisterons pas de nouveau sur la valeur de cet ouvrage de caractère rigoureusement scientifique qui apportera sur Louis Jolliet toutes les précisions possibles. Nous répétons ici notre avis de la dernière livraison de la *Revue*: ceux de nos lecteurs qui voudront recevoir les « *Études* » de l'Institut, n'auront qu'à nous envoyer un dépôt de \$5.00. Ils recevront, et avec une substantielle remise, chacun de ces volumes, aussitôt parus. Et ce, jusqu'à épuisement de leur dépôt.

L.G.